

CTC

C'est tout simple !

Webinaire organisé par la Commission Fédérale Clubs

Samedi 11 février 2023

Début à 10 h 00

Merci de bien vouloir couper micro et caméra



FFBB

SOMMAIRE

1. Introduction
2. CTC : C'est quoi ?
3. CTC : Quand ? Comment ?
4. CTC : Les évolutions
5. CTC : Les contreparties
6. CTC : Les dérogations
7. CTC : La transition



CTC : Quand ? Comment ?

CTC : C'est tout simple !

Samedi 11 février 2023

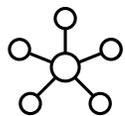
CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! QUAND ? COMMENT ?



Le Bureau Fédéral notifiera sa décision relative à la demande d'homologation de la CTC au plus tard le 30 juin. La CTC prendra effet au 1er juillet.



Le dossier de CTC devra être adressé à la FFBB - Commission Fédérale Clubs - exclusivement via la plateforme informatique création et modifications des structures sportives avant le 30 avril précédent la saison à partir de laquelle les clubs signataires souhaitent coopérer.



Le dossier de demande d'homologation d'une CTC est constitué :

- **Une présentation du projet de développement du basket sur le territoire entre les clubs (forme libre) ;**
- La convention de CTC ;
- En cas de CTC à plus de trois clubs ou extra-EPCI, joindre une justification argumentée de la demande;
- Le procès-verbal de l'organe délibérant de chaque structure concernée ;
- **La liste exhaustive des équipes engagées par chacun des clubs au cours de la saison de la demande (droits sportifs).**

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! QUAND ? COMMENT ?



L'enregistrement de la CTC est placé sous l'autorité de la Fédération



Le renouvellement de la convention de CTC devra être exprès. Les clubs devront transmettre à la Commission Fédérale Clubs un bilan des effets du fonctionnement de la CTC. A défaut, la CTC sera considérée comme caduque.



CTC : Les évolutions

CTC : C'est tout simple !

Samedi 11 février 2023

CTC

Jusqu'à présent ...

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! JUSQU'À PRÉSENT ...

OBLIGATIONS FAITES AUX CLUBS SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION DE CTC

Obligation n°1 : **Le Mini Basket**

Obligation pour chaque club :



L'école de MiniBasket est composée de filles et de garçons U7, U9 et U11, sous conditions d'un effectif minimal (filles/garçons confondus) de :

8 licenciés de catégorie de pratique U11 ET 8 licenciés de catégories de pratique U9 ou moins

Les effectifs pris en compte sont ceux au 31 mars de la saison.

Obligation n°2 : **Les Ecoles d'Arbitrage**

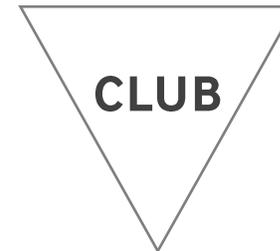


La convention doit obligatoirement prévoir la constitution et le fonctionnement d'au moins une école territoriale d'arbitrage de niveau 2 susceptible d'accueillir tous les licenciés des clubs de la CTC.

CTC

Et maintenant ...

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! ET MAINTENANT...



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE : STRUCTURER SON TERRITOIRE

Engagement individuel de **chaque club signataire** :

Chaque club s'engage individuellement à accueillir **au minimum 15% de mini basketteurs ou mini basketteuses dans l'effectif total du club.**

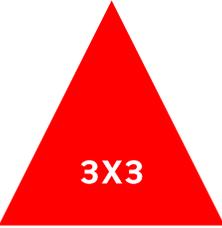
Seront pris en compte l'ensemble des licenciés disposant d'une extension "Compétition" relevant des catégories U11 et inférieures sans distinction de genre. Les effectifs pris en compte seront ceux au 31 mars de la saison en cours.

Engagement solidaire de **l'ensemble des clubs signataires** :

Disposer chaque saison au minimum **d'un emploi d'encadrement sportif partagé** entre l'ensemble des clubs signataires. La durée minimum du temps de travail cumulé devra être fixée à 24 heures hebdomadaires.

Cet emploi partagé pourra être un emploi porté par un club et mis à disposition des autres clubs membres, ou un salarié identique issu d'un groupement d'employeurs. Concernant le portage de l'emploi, le club employeur pour changer librement sur la durée de la convention. Concernant le partage, celui-ci est fixé librement par les clubs de la CTC pour autant que chaque club en bénéficie effectivement pour des missions d'encadrement sportif.

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! ET MAINTENANT...



3X3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE : **IMPLANTER DU 3X3**

Engagement individuel de **chaque club signataire** :

Chaque club s'engage individuellement à accueillir **au minimum 15% de mini basketteurs ou mini basketteuses dans l'effectif total du club.**

*Seront pris en compte l'ensemble des licenciés disposant d'une extension "Compétition" relevant des catégories U11 et inférieures sans distinction de genre.
Les effectifs pris en compte seront ceux au 31 mars de la saison en cours.*

Engagement solidaire de **l'ensemble des clubs signataires** :

Organiser chaque saison **au minimum un Open Start** dont la labellisation aura été obtenue par l'un des clubs signataires de la convention et, si la Ligue Régionale dispose d'une offre de formation, **avoir au minimum un licencié** issu de l'un des clubs signataires de la convention **ayant effectivement participé à une formation technique dédiée au 3x3.**

Concernant l'organisation de l'Open Start, le club organisateur pourra changer librement sur la durée de la convention.



CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! ET MAINTENANT...



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE : DÉVELOPPER DES PRATIQUES « VIVRE ENSEMBLE »

Engagement individuel de **chaque club signataire** :

Chaque club s'engage individuellement à accueillir **au minimum 15% de mini basketteurs ou mini basketteuses dans l'effectif total du club.**

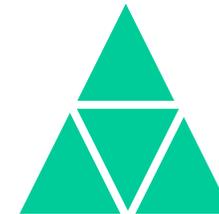
*Seront pris en compte l'ensemble des licenciés disposant d'une extension "Compétition" relevant des catégories U11 et inférieures sans distinction de genre.
Les effectifs pris en compte seront ceux au 31 mars de la saison en cours.*

Engagement solidaire de **l'ensemble des clubs signataires** :

Obtenir un label résolution dans l'une des pratiques VxE (Santé, Tonik, Inclusif) ou un Label Micro-Basket.

Cette labellisation devra être obtenue par l'un des clubs signataires et pourra changer librement sur la durée de la convention.

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! ET MAINTENANT...



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE : S'ENGAGER DANS LE PROGRAMME FFBB CITOYEN

Engagement individuel de **chaque club signataire** :

Chaque club s'engage individuellement à accueillir **au minimum 15% de mini basketteurs ou mini basketteuses dans l'effectif total du club.**

*Seront pris en compte l'ensemble des licenciés disposant d'une extension "Compétition" relevant des catégories U11 et inférieures sans distinction de genre.
Les effectifs pris en compte seront ceux au 31 mars de la saison en cours.*

Engagement solidaire de **l'ensemble des clubs signataires** :

Obtenir une étoile au Label FFBB CITOYEN MAIF ou renouveler son label FFBB CITOYEN MAIF.

Cette labellisation devra être obtenue par l'un des clubs signataires et pourra changer librement sur la durée de la convention.

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! ET MAINTENANT...

EN CAS DE NON RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS VIS-À-VIS DE LA FÉDÉRATION

- **Sanction financière**

- Obligation individuelle : 150 € pour le club ne respectant pas l'obligation
- Obligation solidaire : 150 € pour chaque club signataire

- **Progressivité de la sanction**

- 1^{ère} année de sanction : x 1
- 2^{ème} année de sanction consécutive : x 2
- 3^{ème} année de sanction consécutive : x 3
- 4^{ème} année de sanction consécutive : x 4

- **Une CTC dont l'un des clubs signataires aura été sanctionné chaque saison de durée de la convention ne pourra en aucun cas être renouvelée.** L'ensemble des clubs signataires devra attendre une saison entière avant de pouvoir signer une nouvelle convention de CTC (périmètre identique ou non)

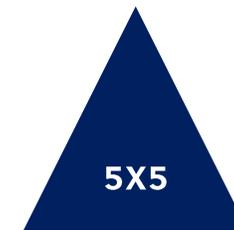


CTC : **Les contreparties**

CTC : C'est tout simple !

Samedi 11 février 2023

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LES CONTREPARTIES



En contrepartie de cet engagement dans le développement du Projet Sportif Fédéral, les clubs signataires d'une convention de CTC auront la possibilité de créer des Inter-Equipes (IE) pour évoluer dans les compétitions fédérales, régionales et départementales 5x5.

Une Inter-équipe (IE) est une équipe de l'un des clubs signataires pouvant intégrer des licenciés de l'ensemble des autres clubs signataires de la convention.

Au travers de la constitution des Inter-équipes (IE), les clubs signataires auront ainsi la possibilité de proposer différents niveaux de pratique pour répondre de manière plus adaptée aux capacités sportives de chacune et de chacun.

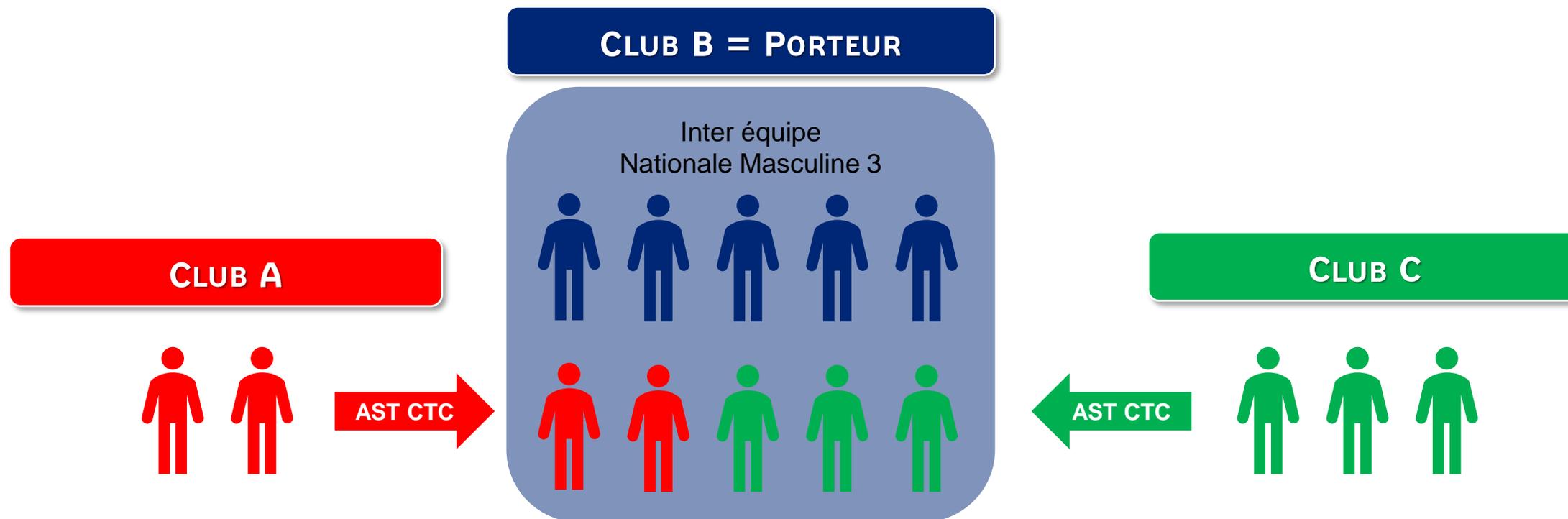
Une Coopération Territoriale de Clubs n'a donc pas de finalité sportive !

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LES CONTREPARTIES

5X5

RÈGLES APPLICABLES AUX INTER ÉQUIPES ÉVOLUANT EN CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX SENIORS ET JEUNES

- 1 Les équipes sont engagées par le **club disposant du droit sportif**
- 2 **5 joueurs au moins du club porteur** inscrits sur la feuille de marque et présents
- 3 L'extension **AST CTC** reste obligatoire dans les championnats fédéraux régionaux

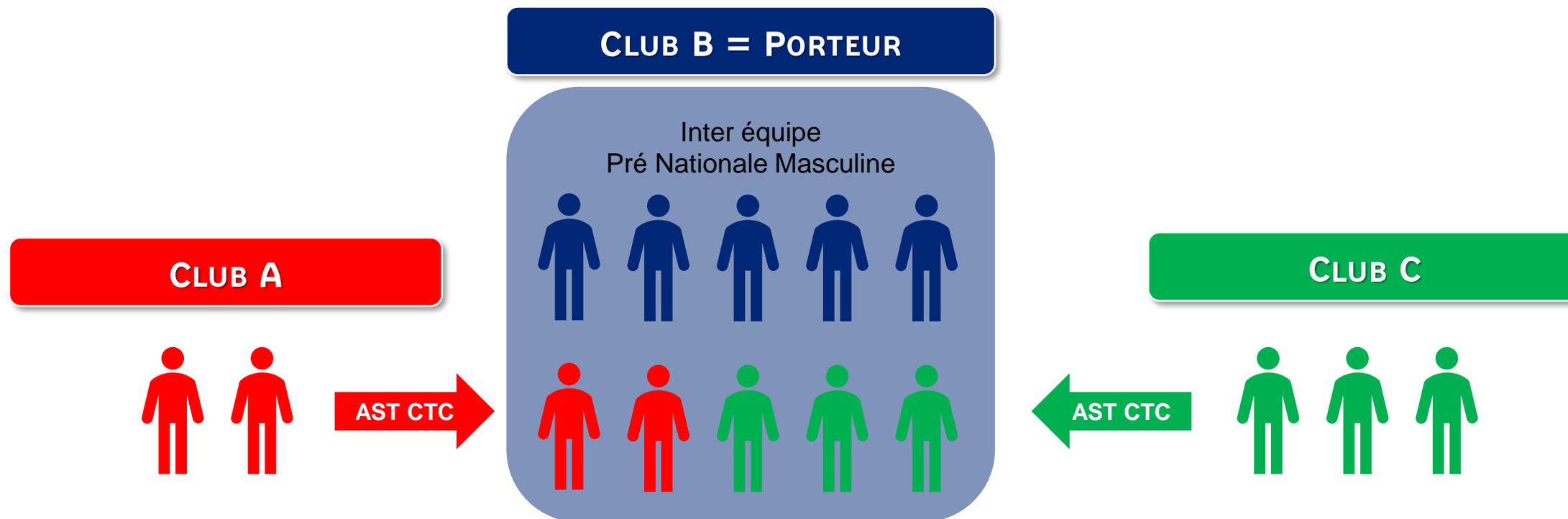


CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LES CONTREPARTIES

5X5

RÈGLES APPLICABLES AUX INTER ÉQUIPES ÉVOLUANT EN CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS

- 1 Les équipes sont engagées par le **club disposant du droit sportif**
- 2 **5 joueurs au moins du club porteur** inscrits sur la feuille de marque et présents
- 3 L'extension **AST CTC** reste obligatoire dans les championnats fédéraux régionaux

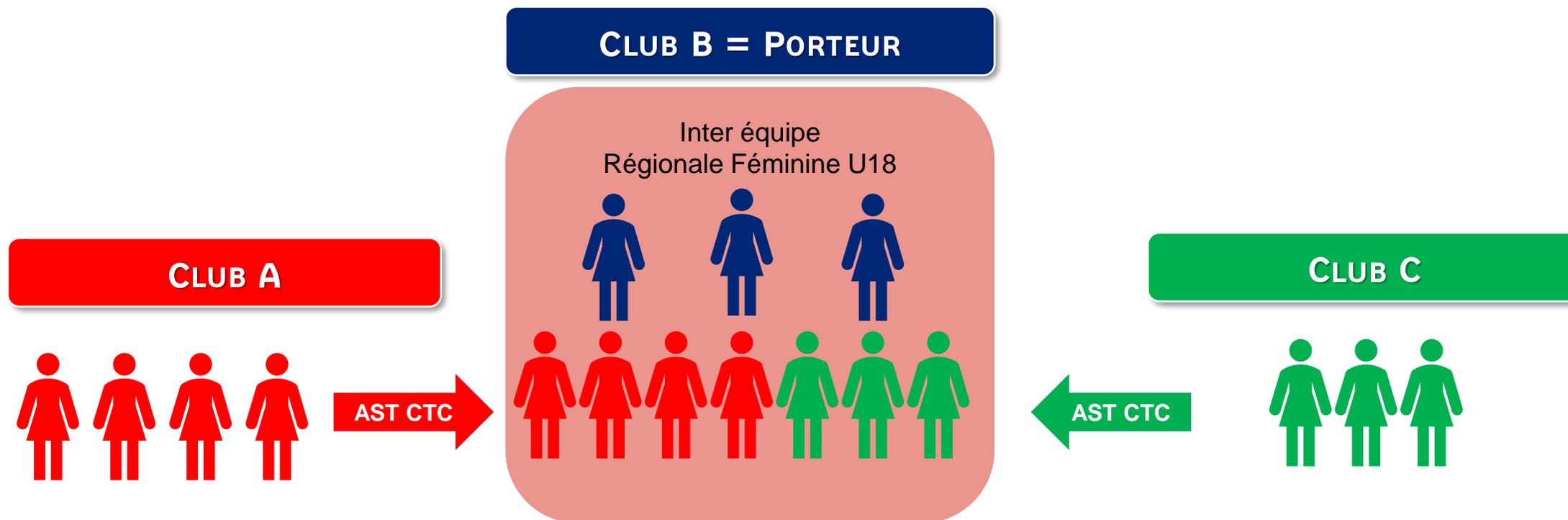


CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LES CONTREPARTIES

5X5

RÈGLES APPLICABLES AUX INTER ÉQUIPES ÉVOLUANT EN CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

- 1 Les équipes sont engagées par le **club disposant du droit sportif**
- 2 **3 joueurs au moins du club porteur** inscrits sur la feuille de marque et présents
- 3 L'extension **AST CTC** reste obligatoire dans les championnats fédéraux régionaux



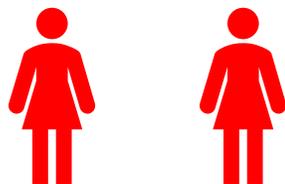
CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LES CONTREPARTIES

5X5

RÈGLES APPLICABLES AUX INTER ÉQUIPES ÉVOLUANT EN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL QUALIFICATIF (SENIORS ET JEUNES)

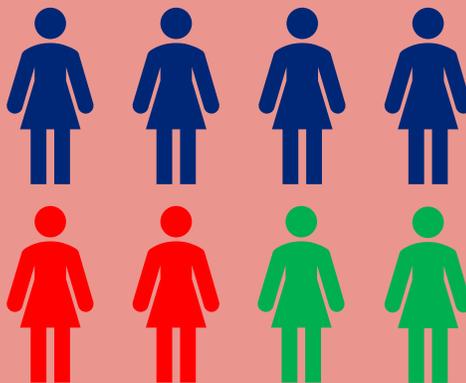
- 1 Les équipes sont engagées par **le club disposant du droit sportif**
- 2 Lorsque l'inter-équipe est engagée **en championnat départemental qualificatif**, la majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être **licenciée au sein du club porteur**.
- 3 **Pas d'extension AST CTC**

CLUB A



CLUB B = PORTEUR

Inter équipe
Pré Régionale Féminine



CLUB C



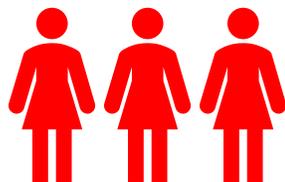
CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LES CONTREPARTIES

5X5

RÈGLES APPLICABLES AUX INTER ÉQUIPES ÉVOLUANT EN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL QUALIFICATIF (SENIORS ET JEUNES)

- 1 Les équipes sont engagées par **le club disposant du droit sportif**
- 2 Lorsque l'inter-équipe est engagée **en championnat départemental qualificatif**, la majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être **licenciée au sein du club porteur**.
- 3 **Pas d'extension AST CTC**

CLUB A



CLUB B = PORTEUR

Inter équipe
Pré Régionale Féminine

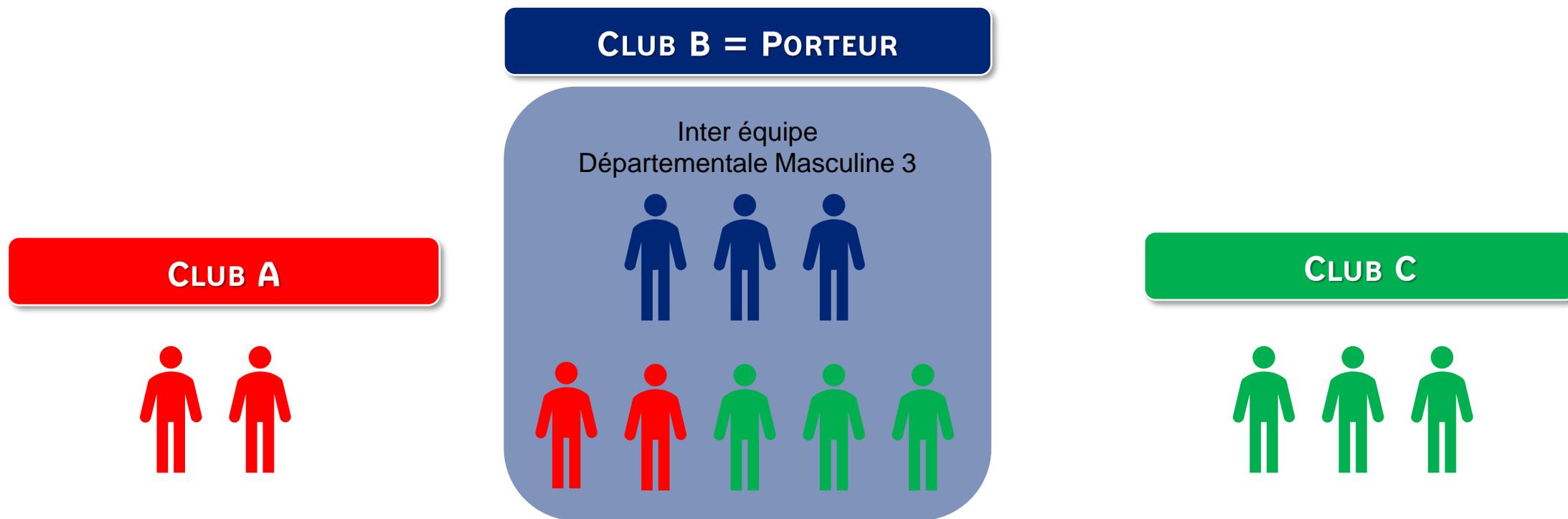


CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LES CONTREPARTIES

5X5

RÈGLES APPLICABLES AUX INTER ÉQUIPES ÉVOLUANT EN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL NON QUALIFICATIF (SENIORS ET JEUNES)

- 1 Les équipes sont engagées par le club disposant du droit sportif
- 2 Pas d'extension AST CTC



CTC : Les dérogations

CTC : C'est tout simple !

Samedi 11 février 2023

CTC dérogatoires

Les clubs n'appartiennent pas au même établissement de coopération intercommunale (EPCI)

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LES DÉROGATIONS

LES CLUBS N'APPARTIENNENT PAS AU MÊME ÉTABLISSEMENT DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Si l'ensemble des clubs signataires n'appartiennent pas au même Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ils devront argumenter clairement la motivation de la demande de dérogation par rapport au périmètre territorial. Cet argumentaire est à développer sous forme libre.

Une fois cette demande déposée, la Fédération s'assurera du bien-fondé de la demande en sollicitant l'avis du Comité Départemental ou Territorial et de la Ligue Régionale.

Il est recommandé pour les CTC dérogatoires de contacter les structures fédérales locales pour être accompagnées et obtenir un avis favorable au préalable du dépôt du dossier.



CTC dérogatoires

Les clubs signataires sont plus de 3

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LES DÉROGATIONS

LES CLUBS SIGNATAIRES SONT PLUS DE 3

Si le nombre de clubs signataires est supérieur à 3 , ils devront argumenter clairement la motivation de la demande de dérogation par rapport au nombre. Cet argumentaire est à développer sous forme libre.

Une fois cette demande déposée, la Fédération s'assurera du bien-fondé de la demande en sollicitant l'avis du Comité Départemental ou Territorial et de la Ligue Régionale.

Par ailleurs les clubs signataires s'engagent pour un nombre supplémentaire d'engagements solidaires

Nombre de clubs signataires	Engagement individuel	Engagement solidaire au choix des signataires
2 ou 3 clubs	1	1
4 ou 5 clubs	1	1 + 1
6 clubs et +	1	1 + 2

Il est recommandé pour les CTC dérogatoires de contacter les structures fédérales locales pour être accompagnées et obtenir un avis favorable au préalable du dépôt du dossier.

CTC : La transition

CTC : C'est tout simple !

Samedi 11 février 2023

CTC, C'EST TOUT SIMPLE ! LA TRANSITION

CRÉATION DE CTC OU RENOUELEMENT DE CONVENTION AU 30 JUIN 2023

Pour les conventions à déposer au 30 avril 2023 : **Application du nouveau format**

SI LE TERME DE LA CONVENTION DE CTC EST AU-DELÀ DU 30 JUIN 2023

Au choix du Comité de Pilotage de la CTC :

- Option 1 : Les clubs sont en capacité de respecter le nouveau format dès la saison 2023 – 2024
Application du nouveau format.
- Option 2 : Les clubs ne sont pas en capacité de respecter le nouveau format dès la saison 2023 – 2024
Application du format le plus favorable aux clubs pour une saison lors du contrôle

L'ENSEMBLE DES CONVENTIONS DE COOPÉRATIONS TERRITORIALES

DEVRA AVOIR BASCULÉ SUR LE NOUVEAU FORMAT AU PLUS TARD AU 30 JUIN 2024

Questions / Réponses

Questions reçues en amont



POUR ALLER PLUS LOIN ...

Tous les renseignements sont disponibles sur eFFBB

[Accéder à l'espace projet : "Relation Clubs / Clubs"](#)

Vous retrouverez



- Les replays des 2 webinaires
- Les supports des 2 webinaires
- Les « foires aux questions » des 2 webinaires